

REPUBLIQUE FRANCAISE

20007188400023

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COM COM LE GRAND CHAROLAIS**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE PARAY LE MONIAL

**SERVICE PUBLIC LOCAL
COM COM LE GRAND CHAROLAIS**

M4

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : BUDGET DECHETS MENAGERS

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.18 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.19 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.21 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.22 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.23 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.25 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

p.26 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.27 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

p.28 A3.2 - Etalement des provisions

p.29 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.30 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.31 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

p.32 C1.1 - Etat du personnel titulaire

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.34 D - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 482 174,00	4 148 982,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 333 192,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 482 174,00	4 482 174,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	540 167,00	696 344,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	132 999,00	148 475,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 171 653,00	(si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		844 819,00	844 819,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		5 326 993,00	5 326 993,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.

En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité

des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 930 000,00	0,00	4 012 299,92	4 012 299,92	4 012 299,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	258 641,05	0,00	229 000,00	229 000,00	229 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 500,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	4 215 141,05	0,00	4 293 299,92	4 293 299,92	4 293 299,92
66	Charges financières	5 122,80	0,00	4 611,18	4 611,18	4 611,18
67	Charges exceptionnelles	8 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et prov	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	226 647,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	4 460 410,85	0,00	4 316 411,10	4 316 411,10	4 316 411,10
023	Virement à la section d'investissement (6)	398 187,80		29 118,00	29 118,00	29 118,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	153 606,35		136 644,90	136 644,90	136 644,90
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	551 794,15		165 762,90	165 762,90	165 762,90
	TOTAL	5 012 205,00	0,00	4 482 174,00	4 482 174,00	4 482 174,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

4 482 174,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	14 000,00	0,00	999,76	999,76	999,76
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, m	1 915 000,00	0,00	1 916 000,00	1 916 000,00	1 916 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 281 647,00	0,00	2 187 885,00	2 187 885,00	2 187 885,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,46	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Total des recettes de gestion des services	4 211 647,46	0,00	4 105 884,76	4 105 884,76	4 105 884,76
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	250,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provi	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	4 216 897,46	0,00	4 115 384,76	4 115 384,76	4 115 384,76
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	39 893,12		33 597,24	33 597,24	33 597,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	39 893,12		33 597,24	33 597,24	33 597,24
	TOTAL	4 256 790,58	0,00	4 148 982,00	4 148 982,00	4 148 982,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

333 192,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

4 482 174,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

132 165,66

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote i.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00	90 260,00	0,00	0,00	90 260,00
21	Immobilisations corporelles	329 942,18	27 000,00	239 555,31	239 555,31	266 555,31
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 129 796,02	15 739,00	195 000,00	195 000,00	210 739,00
	Total des dépenses d'équipement	1 463 738,20	132 999,00	434 555,31	434 555,31	567 554,31
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 818,68	0,00	32 014,45	32 014,45	32 014,45
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	76 991,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	108 809,68	0,00	32 014,45	32 014,45	32 014,45
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 572 547,88	132 999,00	466 569,76	466 569,76	599 568,76
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	39 893,12		33 597,24	33 597,24	33 597,24
041	Opérations patrimoniales (4)			40 000,00	40 000,00	40 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	39 893,12		73 597,24	73 597,24	73 597,24
	TOTAL	1 612 441,00	132 999,00	540 167,00	540 167,00	673 166,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 171 653,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 844 819,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	382 240,00	121 853,00	0,00	0,00	121 853,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	382 240,00	121 853,00	300 000,00	300 000,00	421 853,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	264 733,00	26 622,00	33 581,10	33 581,10	60 203,10
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	220 000,00	0,00	157 000,00	157 000,00	157 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	484 733,00	26 622,00	190 581,10	190 581,10	217 203,10
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	866 973,00	148 475,00	490 581,10	490 581,10	639 056,10
021	Virement de la section d'exploitation (4)	398 187,80		29 118,00	29 118,00	29 118,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	153 606,35		136 644,90	136 644,90	136 644,90
041	Opérations patrimoniales (4)			40 000,00	40 000,00	40 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	551 794,15		205 762,90	205 762,90	205 762,90
	TOTAL	1 418 767,15	148 475,00	696 344,00	696 344,00	844 819,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 844 819,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

132 165,66

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 012 299,92		4 012 299,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 000,00		229 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 000,00		52 000,00
66	Charges financières	4 611,18	0,00	4 611,18
67	Charges exceptionnelles	13 500,00	0,00	13 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	5 000,00	136 644,90	141 644,90
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		29 118,00	29 118,00
Dépenses d'exploitation - Total		4 316 411,10	165 762,90	4 482 174,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 482 174,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	33 597,24	33 597,24
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	32 014,45	0,00	32 014,45
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	210 739,00		210 739,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	90 260,00	0,00	90 260,00
21	Immobilisations corporelles (6)	266 555,31	40 000,00	306 555,31
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		599 568,76	73 597,24	673 166,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	171 653,00
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	844 819,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2019
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	999,76		999,76
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	1 916 000,00		1 916 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 187 885,00		2 187 885,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 500,00	33 597,24	38 097,24
78	Reprises sur amortissements et provisions	5 000,00	0,00	5 000,00
	Recettes d'exploitation - Total	4 115 384,76	33 597,24	4 148 982,00

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	333 192,00
--	------------------------------------	------------

	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 482 174,00
--	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	60 203,10	0,00	60 203,10
13	Subventions d'investissement	121 853,00	0,00	121 853,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	300 000,00	0,00	300 000,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		136 644,90	136 644,90
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		29 118,00	29 118,00
	Recettes d'investissement - Total	482 056,10	205 762,90	687 819,00

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	---	------

	AFFECTATION AUX COMPTES 106	157 000,00
--	-----------------------------	------------

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	844 819,00
--	---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	3 930 000,00	4 012 299,92	4 012 299,92
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Sous-traitance générale	2 650 000,00	2 808 000,00	2 808 000,00
6132	Locations immobilières	500,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	5 100,00	5 100,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux	20 000,00	5 000,00	5 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Matériel roulant	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6156	Maintenance	2 500,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	12 000,00	4 500,00	4 500,00
6168	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
618	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	50 000,00	4 000,00	4 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	40 000,00	25 000,00	25 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	1 000,00	999,92	999,92
6241	Transports sur achats	1 000,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs du personnel		2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	500,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	2 000,00	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	45 000,00	45 200,00	45 200,00
6287	Remboursements de frais	1 023 000,00	1 048 000,00	1 048 000,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	3 000,00	3 000,00
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	6 000,00	3 000,00	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	258 641,05	229 000,00	229 000,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	52 500,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	6 591,05	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 650,00	2 000,00	2 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	500,00	1 000,00	1 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	124 600,00	110 000,00	110 000,00
6412	Congés payés	300,00	500,00	500,00
6413	Primes et gratifications	18 000,00	42 000,00	42 000,00
6414	Indemnités et avantages divers		2 000,00	2 000,00
6415	Supplément familial	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	19 500,00	25 000,00	25 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	28 000,00	38 000,00	38 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits (7)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 500,00	52 000,00	52 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	25 000,00	50 000,00	50 000,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		4 215 141,05	4 293 299,92	4 293 299,92

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
66	Charges financières (b)(8)	5 122,80	4 611,18	4 611,18
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 229,15	4 721,38	4 721,38
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	-106,35	-110,20	-110,20
67	Charges exceptionnelles (c)	8 500,00	13 500,00	13 500,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 000,00	12 000,00	12 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (d)(9)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e)(10)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (f)	226 647,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		4 460 410,85	4 316 411,10	4 316 411,10
023	Virement à la section d'investissement	398 187,80	29 118,00	29 118,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	153 606,35	136 644,90	136 644,90
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	153 606,35	136 644,90	136 644,90
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		551 794,15	165 762,90	165 762,90
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		551 794,15	165 762,90	165 762,90
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 012 205,00	4 482 174,00	4 482 174,00

+

RESTES A REALISER 2018 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

4 482 174,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	400,63
Montant des ICNE de l'exercice N-1	510,83
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-110,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de liers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	14 000,00	999,76	999,76
64198	Autres remboursements	14 000,00	999,76	999,76
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandise	1 915 000,00	1 916 000,00	1 916 000,00
706	Prestations de services	1 870 000,00	1 876 000,00	1 876 000,00
7087	Remboursements de frais	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements, vente d'ouvrages)	40 000,00	35 000,00	35 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 281 647,00	2 187 885,00	2 187 885,00
74	Subventions d'exploitation	2 281 647,00	2 187 885,00	2 187 885,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,46	1 000,00	1 000,00
7581	FCTVA	1 000,46	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		4 211 647,46	4 105 884,76	4 105 884,76
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	250,00	4 500,00	4 500,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	250,00	1 000,00	1 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 500,00	3 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 211 897,46	4 110 384,76	4 110 384,76
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	39 893,12	33 597,24	33 597,24
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	39 893,12	33 597,24	33 597,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		39 893,12	33 597,24	33 597,24
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 251 790,58	4 143 982,00	4 143 982,00

	+	
RESTES A REALISER 2018 (10)		0,00
	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		333 192,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 477 174,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	4 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	329 942,18	239 555,31	239 555,31
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	97 000,00	121 555,31	121 555,31
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	134 942,18	0,00	0,00
21735	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°		11 000,00	11 000,00
21788	Autres		5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres	96 000,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 102 (5)	904 796,02	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 1504 (5)	225 000,00	40 000,00	40 000,00
	Opération d'équipement n° 1901 (5)		155 000,00	155 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 463 738,20	434 555,31	434 555,31
16	Emprunts et dettes assimilées	31 818,68	32 014,45	32 014,45
1641	Emprunts en euros	31 818,68	32 014,45	32 014,45
020	Dépenses imprévues (investissement)	76 991,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	76 991,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	108 809,68	32 014,45	32 014,45
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	1 572 547,88	466 569,76	466 569,76
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	39 893,12	33 597,24	33 597,24
	Reprises sur autofinancement antérieur	39 893,12	33 597,24	33 597,24
13911	Etat et établissements nationaux	1 233,70	1 233,70	1 233,70
13912	Régions	5 806,13	1 186,13	1 186,13
13913	Départements	13 817,06	7 899,15	7 899,15
13914	Communes	800,00	0,00	0,00
13915	Groupements de collectivités	3 001,32	0,00	0,00
13916	Autres établissements publics locaux	4 058,99	15 381,58	15 381,58
13918	Autres	11 175,92	7 896,68	7 896,68
041	Opérations patrimoniales (9)		40 000,00	40 000,00
21728	Autres terrains		30 000,00	30 000,00
21788	Autres		10 000,00	10 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	39 893,12	73 597,24	73 597,24
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 612 441,00	540 167,00	540 167,00

+

RESTES A REALISER 2018 (10)

132 999,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

171 653,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

844 819,00

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS		BP	2019
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	382 240,00	0,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	223 240,00	0,00	0,00
1312	Régions	114 000,00	0,00	0,00
1313	Départements	45 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		300 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros		300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	382 240,00	300 000,00	300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	484 733,00	190 581,10	190 581,10
10222	F.C.T.V.A.	264 733,00	33 581,10	33 581,10
1068	Autres réserves	220 000,00	157 000,00	157 000,00
	Total des recettes financières	484 733,00	190 581,10	190 581,10
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	866 973,00	490 581,10	490 581,10
021	Virement de la section d'exploitation	398 187,80	29 118,00	29 118,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	153 606,35	136 644,90	136 644,90
28031	Amortissements des frais d'études	5 934,63	2 704,18	2 704,18
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	780,00	780,00	780,00
28128	Autres terrains	679,11	679,11	679,11
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	44 799,00	55 075,72	55 075,72
28138	Autres constructions	10 011,66	10 076,66	10 076,66
28153	Installations à caractère spécifique	942,97	942,97	942,97
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	13 275,43	13 275,43	13 275,43
281738	Autres constructions	12 734,18	12 734,18	12 734,18
281748	Const° sur sol d'autrui - Autres constructions	694,98	0,00	0,00
281788	Autres	16 577,58	13 862,45	13 862,45
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	593,76	593,76	593,76
28182	Matériel de transport	21 856,93	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 050,48	1 215,00	1 215,00
28188	Autres	22 675,64	24 705,44	24 705,44
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	551 794,15	165 762,90	165 762,90
041	Opérations patrimoniales (8)		40 000,00	40 000,00
2031	Frais d'études		10 000,00	10 000,00
2128	Autres terrains		25 000,00	25 000,00
2188	Autres		5 000,00	5 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	551 794,15	205 762,90	205 762,90
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	1 418 767,15	696 344,00	696 344,00

+

RESTES A REALISER 2018 (9)	148 475,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	844 819,00
---	-------------------

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS		BP	2019
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2019
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 102
LIBELLE : POLE DECHETS
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		1 328 958,49	15 739,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	12 674,76	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	12 674,76	0,00	0,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	28 616,94	15 739,00	0,00	0,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagement	28 616,94	15 739,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	1 287 666,79	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	1 287 666,79	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		121 853,00	0,00
13	Subventions d'investissement	121 853,00	0,00
1311	Etat et établissements nationaux	121 853,00	0,00
1312	Régions	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	106 114,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1504
LIBELLE : PLATEFORME DECHETS VERTS BON
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		211 856,02	^a 0,00	40 000,00	^b 40 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	211 856,02	0,00	40 000,00	40 000,00	
2111	Terrains nus	211 856,02	0,00	0,00	0,00	
2135	Installat ⁿ générales, agencements, aménagem	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-40 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1901

LIBELLE : DECHETTERIE PALINGES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	155 000,00	^b 155 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	
21735	Installat° générales, agencements, aménagem	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	0,00	^d	0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00	
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif					-155 000,00	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS		BP	2019
--	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A1.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519						
Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB690071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu-riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					470 000,00									
3240867	Banque CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	15/12/2008		25/06/2008	470 000,00	F			3,8	4,7264	A	X	N	A-1
8784423	Banque CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	10/08/2016		25/12/2016	400 000,00	F			1,17	1,7397	T	C	N	A-1
Total général					470 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB10150177C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019	Taux d'intérêt			Annulés de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		362 641,50						32 014,45	4 721,36	0,00		400,63
3240867	N	0,00		362 641,50						32 014,45	4 721,36	0,00		400,63
9784423	N	0,00		22 641,53	3,42	F	4,72641			5 347,77	860,38	0,00		339,53
Total général		0,00		339 989,97	12,67	F	1,17397			26 665,68	3 861,00	0,00		61,10
		0,00		362 641,50						32 014,45	4 721,36	0,00		400,63

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le rimbourssement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur, jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur, jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	362 641,50					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture						Primes éventuelles				
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndown, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS

BP

2019

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

Voir délibération 2017-287 du 18/12/2017 pages 26-1 à 26-4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le dix-huit décembre deux mille dix-sept, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept affichée le même jour.

Délibération n° 2017-287 – FINANCES CHOIX DU MODE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (budget principal de la Communauté de Communes du Grand Charolais, et budgets annexes : Déchets Ménagers, SPANC, Maison de Santé, Barberèche, CIAS)

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire au budget.

L'amortissement concerne les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, article 68 «dotations aux amortissements et provisions » et d'une recette, du même montant en recette d'investissement, au chapitre 040, articles 28 « amortissement des immobilisations »

Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire à compter de l'exercice suivant l'acquisition. Il est calculé sur le montant TTC du bien (ou HT si le bien est affecté à un service assujéti à la TVA).

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les groupements, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

- les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes :
 - 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »,
 - 2031 « Frais d'études » (non suivis de réalisation),
 - 2032 « Frais de recherche et de développement »,
 - 2033 « Frais d'insertion » (non suivis de réalisation),
 - 204 « Subventions d'équipement versées »,
 - 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »,
 - 208 « Autres immobilisations incorporelles ».
- les immobilisations corporelles enregistrées sur les comptes :
 - 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile,
 - 2157 Matériel et outillage de voirie,
 - 2158 autres installations, matériel et outillage technique,
 - 218 autres immobilisations corporelles.
- les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif. Sont donc amortissables à ce titre les biens enregistrés sur les comptes : 2114, 2132, 2142.
- A l'exception des plantations d'arbres et d'arbustes, les agencements et aménagements de terrains ne sont pas amortissables.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation (soit les comptes 217 et 22) doivent être amorties dans les mêmes cas que les immobilisations détenues en propre, c'est-à-dire lorsqu'elles sont inscrites dans les subdivisions correspondantes des comptes cités ci-dessus. Donc immobilisations des comptes 217 obligatoirement amortissables si comptes suivants : 21714, 21721, 21757, 21758, 2178.

L'assemblée délibérante est libre de décider d'étendre l'amortissement budgétaire à d'autres catégories de biens.

Durées d'amortissement :

Les durées présentées par l'instruction M14 ne sont qu'indicatives sauf cas suivants où elles s'imposent obligatoirement :

- frais études, élaboration doc urbanisme : 10 ans
- frais d'études suivis de réalisation : maxi de 5 ans
- frais de recherche et de développement : maxi 5 ans
- subventions d'équipement versées : maxi 5 ans si elles financent des biens mobiliers et maxi 15 ans pour des biens immobiliers.

L'assemblée peut modifier les durées d'amortissement fixées, mais les nouvelles durées retenues ne sont applicables qu'aux biens acquis postérieurement à la délibération. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme.

Les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à un seuil déterminé par la collectivité qui sont comptabilisés en section d'investissement peuvent s'amortir en une année (article R.2321-1 du CGCT).

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 7 décembre 2017,
Vu l'avis favorable du conseil des maires du 11 décembre 2017,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- ↳ **de fixer la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme précisé dans le tableau ci-après :**

Libellé	Durée retenue
Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre (10 ans)	10
Frais d'études, (non suivi de travaux) (maxi 5 ans)	5 ans maxi
Frais de recherche et de développement (maxi 5 ans)	5 ans maxi
Subventions d'équipement versées pour financier des biens mobiliers (maxi 5 ans)	5
Subventions d'équipement versées pour financier des biens immobiliers (maxi 15 ans)	15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Libellé	Durée retenue
Concessions et droits similaires, licences, marques	2
Autres immobilisations incorporelles	10
Plantations d'arbres et d'arbustes	15
Installations matériels et outillages techniques	10
Installations générales, agencements et aménagement divers	10
Matériels de transports	5
Matériels de bureau	2
Matériels informatiques	10
Mobiliers	10
Autres immobilisations corporelles	15
Autres constructions	15
Installations générales, agencements et aménagement des constructions	15
bâtiments publics	15
Immeuble de rapport	20
Construction sur sol d'autrui – immeuble de rapport	20
Constructions sur sol d'autrui -	15
Réseaux de voirie	20
Installations de voirie	20
Réseaux d'adduction d'eau	50
Réseaux d'assainissement	50
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10

- ↪ de préciser que les subventions qui financent les biens s'amortissent sur la même durée d'amortissement du bien,
- ↪ de fixer à 1000 € le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur une durée de un an,
- ↪ de préciser que l'amortissement du bien débutera l'année N+1 de celle de l'acquisition,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 75 Secrétariat de séance assuré par : Frédéric COUTO

Membres présents à la séance : 61 Votants : 69

Titulaires présents :

Président : Fabien GENET

Vice-présidents : André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, Jean-Marc NESME, Magali DUCROISSET, Jean PIRET, Gérald GORDAT, Bernard LAUGERE, Régis LAURENT, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

Délégués communautaires : Louis ACCARY, Philomène BACCOT, Danielle BAUDIN, Yves BAYON, David BEME, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Annie BOISSARD, Georges BORDAT, Eric BRUN, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Frédéric COUTO, Jean-Bernard DESCHAMPS, Pascal DESCREAU, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Paul FAROUZE, Nicole GEORGES, Gilles GUERIN, Joël GUYOT DE CAILA, François JOLY, Robert KLEINGAERTNER, Arnaud LABAUNE, Christian LAROCHE, Jean-Baptiste LEFORT, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Anne-Marie MAGNY, Daniel MELIN, Annie-France MONDELIN, Dominique NUGUE, Michel PELLIER, André RIBOULIN, Lolita RODRIGUEZ, Edith TERRIER, Daniel THERVILLE, Michel TRAVELY.


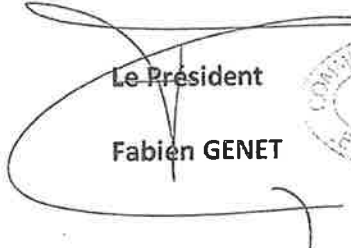
Suppléants présents : Régis GAUTHERON, Jean-Michel ROSSAT, Patrice MAILLY.

Délégués ayant donné pouvoir : Laurence ROUVET à Bernard LAUGERE, Pascal RAMEAU à Bernard JAILLOT, Emmanuel REY à Maurice ROUGELET, Sylvianne BONNOT à Paul DUMONTET, Florence TERRIER à Jean-Baptiste LEFORT, Catherine CLERGUE à Jean-Marc NESME, Daniel GORDAT à Gilles PERRETTE, Amélie THURIN à Annie BOISSARD.

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) : Roger DURAND, Denise MEHU, Chewki MAHREZ, Patrick PAGES, Joël LAMBOEUF, Gérard LALLEMENT.

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2017
Pour extrait conforme

Le Président
Fabien GENET



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/12/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/12/2017

Délibération n° 2017-287 du 18/12/2017

Page 4 sur 4

26-6

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/2019	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/2019
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)	5 000,00		0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
MISE EN NON VALEUR	5 000,00	08/04/2019	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL BUDGETAIRES	5 000,00		0,00	5 000,00	0,00	5 000,00

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS	BP 2019
--	----------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement
B4-3-4-A31

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		65 611,69	65 611,69
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		32 014,45	32 014,45
1641	Emprunts en euros	32 014,45	32 014,45
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		33 597,24	33 597,24
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	33 597,24	33 597,24
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	65 611,69	132 999,00	D001 171 653,00	370 263,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		199 344,00	III 199 344,00
Ressources propres externes de l'année (a)		33 581,10	33 581,10
10222	Dotations, fonds divers et réserves	33 581,10	33 581,10
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		165 762,90	165 762,90
28031	Amortissements des frais d'études	2 704,18	2 704,18
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	780,00	780,00
28128	Autres terrains	679,11	679,11
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	55 075,72	55 075,72
28138	Autres constructions	10 076,66	10 076,66
28153	Installations à caractère spécifique	942,97	942,97
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	13 275,43	13 275,43
281738	Autres constructions	12 734,18	12 734,18
281788	Autres	13 862,45	13 862,45
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	593,76	593,76
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 215,00	1 215,00
28188	Autres	24 705,44	24 705,44
021	Virement de la section d'exploitation	29 118,00	29 118,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	199 344,00	148 475,00	0,00	157 000,00	504 819,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	370 263,69
Ressources propres disponibles	IV	504 819,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 134 555,31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	36 735,83
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	36 735,83
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	4 115 384,76
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0,89%

1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. L'équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,6 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET DECHETS MENAGERS

BP 2019

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

IV	
C1.1	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (malade, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A,autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 39 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président, Fabien GENET,
A Paray-le-Monial, le 08/04/2019

Nombre de membres en exercice : 75
 Nombre de membres présents : 60
 Nombre de suffrages exprimés : 73 dont 13 pouvoirs
 VOTES : Pour : 72
 Contre : 0
 Abstention : 1

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Paray-le-Monial, le 08/04/2019

Date de convocation : 02/04/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

Titulaires présents :

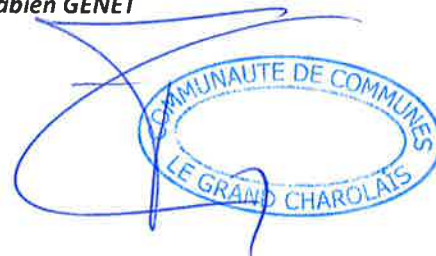
Fabien GENET, Paul JUSSEAU, Noël PALLOT, Gérard AUPOIL, Martine DESPLANS, Pierre BERTHIER, Eric BRUN, Edith TERRIER, Michel LASSOT, Daniel MELIN, Bernard LAUGERE, David BEME, Lolita RODRIGUEZ, Yves BAYON, Nicole GEORGES, Pascal DESCREAU, Philomène BACCOT, Anne-Marie MAGNY, Hubert BURTIN, Jean Michel ROSSAT, Dominique NUGUE, Georges BORDAT, Pascal RAMEAU, Bernard JAILLOT, Emmanuel REY, Sylvianne BONNOT, Michel PELLIER, Patrick BOUILLON, François FORET, Danielle BAUDIN, Annie-France MONDELIN, Christian LAROCHE, Roger DURAND, Pascal LOPES DE LIMA, Gérard LALLEMENT, Robert KLEINGAERTNER, Denise MEHU, André ACCARY, Jean LEFORT, Annie BOISSARD, Michel TRAVELY, Florence TERRIER, Gilles PERRETTE, Paul FAROUZE, Amélie THURIN, Joël GUYOT DE CAILA, François JOLY, Eric BRAZ, Patrice MAILLY, Elisabeth PONSOT, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Gilles GUERIN, Jean PIRET, André COTTIN, Florence DE CHANAY, Pierre DUCERF, Daniel THERVILLE, Régis LAURENT, Nicolas LORTON

Délégués ayant donné pouvoir : Daniel BERAUD à Eric BRUN, Gérald GORDAT à Pierre BERTHIER, Magali DUCROISSET à Bernard LAUGERE, Chantal CHAPPUIS à David BEME, Frédéric COUTO à Yves BAYON, Laurence ROUVET à Nicole GEORGES, Jean-Marc NESME à Jena Baptiste LEFORT, Catherine CLERGUE à Florence TERRIER, Daniel GORDAT à Gilles PERRETTE, Arnaud LABAUNE à Michel TRAVELY, Jacky COMTE à Elisabeth PONSOT, Patrick PAGES à Emmanuel REY, Jean-Bernard DESCHAMPS à Christian LAROCHE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) : Chewki MAHREZ, Louis ACCARY

Page de signatures des élus annexée

Le Président, Fabien GENET



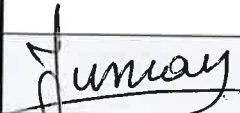

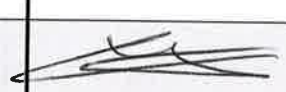

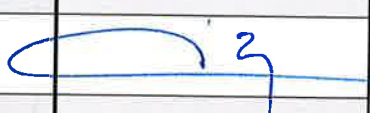
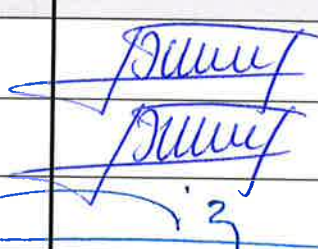
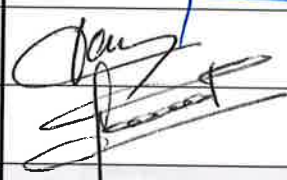
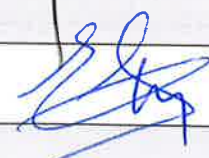
Certifié exécutoire par le Fabien GENET, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le et de la publication le








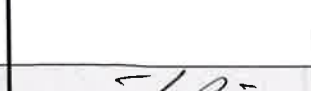






A Paray-le-Monial, le

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 AVRIL 2019

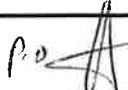




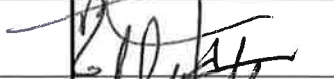




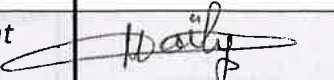

Vote du Budget Primitif 2019 – Budget Déchets Ménagers

Date de convocation : 2.04.2019
 Nombre de conseillers en exercice : 75
 Nombre de présents : 60 + 13 pouvoirs
 Nombre d'absents : 2


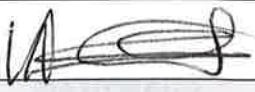
COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
BALLORE	Paul	DUMONTET	Maire - Délégué titulaire	
	Paul	JUSSEAU	Délégué Suppléant	
BARON	Noël	PALLOT	Maire – 2 ^{ème} VP	
	Philippe	BALLIGAND	Délégué Suppléant	
BEAUBERY	Gérard	DUCHET	Maire - Délégué titulaire	
	Gérard	AUPOIL	Délégué Suppléant	
CHAMPLECY	Martine	DESPLANS	Maire - Délégué titulaire	
	Didier	BOUILLOT	Délégué Suppléant	
CHANGY	Daniel	BERAUD	Maire Délégué titulaire	
	André	JARRIER	Délégué Suppléant	
CHAROLLES	Pierre	BERTHIER	Maire - Délégué titulaire	
	Gérald	GORDAT	7 ^{ème} VP	
	Eric	BRUN	Délégué	
	Edith	TERRIER	Déléguée	
CHASSENARD	Michel	LASSOT	Maire – 11 ^{ème} VP	
	Daniel	PALLOT	Délégué Suppléant	
COULANGES	Daniel	MELIN	Maire - Délégué titulaire	
	Didier	NAVETAT	Délégué Suppléant	

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
DIGOIN	Fabien	GENET	Président	
	Magali	DUCROISSET	5 ^{ème} VP	
	Bernard	LAUGERE	8 ^{ème} VP	
	Chantal	CHAPPUIS	Déléguée	
	David	BEME	Délégué	
	Lolita	RODRIGUEZ	Déléguée	
	Yves	BAYON	Délégué	
	Nicole	GEORGES	Déléguée	
	Frédéric	COUTO	Délégué	
	Laurence	ROUVET	Déléguée	
	Pascal	DESCREAU	Délégué	
	Philomène	BACCOT	Déléguée	
	Anne-Marie	MAGNY	Déléguée	
	FONTENAY	Hubert	BURTIN	Maire - Délegué titulaire
Marie-Claude		FOREST	Déléguée Suppléante	
GRANDVAUX	Jean-Yves	BICHET	Maire - Délegué titulaire	
	Jean-Michel	ROSSAT	Délégué Suppléant	
HAUTEFOND	Dominique	NUGUE	Maire - Délegué titulaire	
	Christian	QUELIN	Délégué Suppléant	
L'HOPITAL DE MERCIER	Georges	BORDAT	Maire - Délegué titulaire	
	Jean	JACOB	Délégué Suppléant	
LA MOTTE ST JEAN	Pascal	RAMEAU	Maire - Délegué titulaire	
	Bernard	JAILLOT	15 ^{ème} VP	

COMMUNE	NOM		Délegué titulaire/suppléant	Signature
LE ROUSSET-MARIZY	Emmanuel	REY	Maire - Délegué titulaire	
	Sylvianne	BONNOT	Déleguée titulaire	
LES GUERREUX	Michel	PELLIER	Maire - Délegué titulaire	
	Agnès	FREULET	Déleguée Suppléante	
LUGNY-LES-CHAROLLES	Patrick	BOUILLON	Maire - 12 ^{ème} VP	
	Patrice	DELORME	Délegué Suppléant	
MARCILLY-LA-GUEURCE	François	FORET	Maire - Délegué titulaire	
	Régis	GAUTHERON	Délegué Suppléant	
MARTIGNY-le-COMTE	Danielle	BAUDIN	Maire - Déleguée titulaire	
	Jean-Pierre	GAUTHIER	Délegué Suppléant	
MOLINET	Annie-France	MONDELIN	Maire Déleguée titulaire	
	René	LEPOT	Délegué Suppléant	
MORNAY	Christian	LAROCHE	Maire - Délegué titulaire	
	Cyrille	DUCERF	Délegué Suppléant	
NOCHIZE	Roger	DURAND	Maire - Délegué titulaire	
	Daniel	PACAUD	Délegué Suppléant	
OUDRY	Pascal	LOPES DE LIMA	Maire - Délegué titulaire	
	Gérard	BOUTIN	Délegué Suppléant	
OZOLLES	Gérard	LALLEMENT	Maire - Délegué titulaire	
	Fabienne	PICHARD	Déleguée Suppléante	
PALINGES	Nicolas	LORTON	Maire - Délegué titulaire	
	Robert	KLEINGAERTNER	Délegué titulaire	

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
PARAY LE MONIAL	Jean-Marc	NESME	Maire – 4 ^{ème} VP	
	André	ACCARY	1 ^{er} VP	
	Gilles	PERRETTE	10 ^{ème} VP	
	Denise	MEHU	Déléguée	
	Catherine	CLERGUE	Déléguée	
	Jean-Baptiste	LEFORT	Délégué	
	Annie	BOISSARD	Déléguée	
	Michel	TRAVELY	Délégué	
	Florence	TERRIER	Déléguée	
	Daniel	GORDAT	Délégué	
	Arnaud	LABAUNE	Délégué	
	Paul	FAROUZE	Délégué	
	Amélie	THURIN	Déléguée	
	Chewki	MAREZ	Délégué	
POISSON	Joël	GUYOT DE CAILA	Maire - Délegué titulaire	
	Michelle	BONNOT	Déléguée Suppléante	
PRIZY	François	JOLY	Maire - Délegué titulaire	
	Martine	GINET	Déléguée Suppléante	
SAINT-AGNAN	Eric	BRAZ	13 ^{ème} VP	
	Philippe	GAY	Délégué	
SAINT JULIEN DE CIVRY	Didier	ROUX	Maire - Délegué titulaire	
	Patrice	MAILY	Délegué Suppléant	
SAINT VINCENT BRAGNY	Jacky	COMTE	Maire - 14 ^{ème} VP	
	Pascale	DUPONT	Déléguée Suppléante	

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
SAINT YAN	Elisabeth	PONSOT	3 ^{ème} VP – Maire	
	Laurent	DESROCHES	Délégué Suppléant	
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	André	RIBOULIN	Maire - Délégué titulaire	
	Armand	FORGEAT	Délégué Suppléant	
SAINT BONNET DE JOUX	Patrick	PAGES	Maire	
	Maurice	ROUGELET	Délégué Suppléant	
SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	Joël	LAMBOEUF	Maire - Délégué titulaire	
	Alain	MIMEUR	Délégué Suppléant	
SAINT LEGER LES PARAY	Gilles	GUERIN	Maire - Délégué titulaire	
	Marc	BAJARD	Délégué Suppléant	
SUIN	Jean	PIRET	6 ^{ème} VP – Maire	
	Pierre	DELACOURT	Délégué Suppléant	
VARENNE SAINT GERMAIN	André	COTTIN	Maire - Délégué titulaire	
	Laurence	GUINET	Déléguée Suppléante	
VAUDEBARRIER	Philippe	DUMOUX	Maire - Délégué titulaire	
	Florence	DE CHANAY	Déléguée Suppléante	
VENDENESSE LES CHAROLLES	Pierre	DUCERF	Maire - Délégué titulaire	
	Françoise	BERTHIER	Déléguée Suppléante	
VERSAUGUES	Louis	ACCARY	Maire - Délégué titulaire	
	Patrick	BERLAND	Délégué Suppléant	
VIRY	Jean-Bernard	DESCHAMPS	Maire - Délégué titulaire	
	Pierre	URCISSIN	Délégué Suppléant	

COMMUNE	NOM		Délegué titulaire/suppléant	Signature
VITRY EN CHAROLLAIS	Daniel	THERVILLE	Maire Délégué titulaire	
	Corinne	MARTIN	Déléguée Suppléante	
VOLESVRES	Régis	LAURENT	Maire – 9 ^{ème} VP	
	Jean-Noël	DUCRET	Délégué Suppléant	